

Excavatrice 160DLC Moteurs 4045HT056 et 4045HT065



LIVRET D'ENTRETIEN
Excavatrice 160DLC
Moteurs 4045HT056 et 4045HT065
OMT226912 ÉDITION E9 (FRENCH)

**Worldwide Construction
And Forestry Division**
PRINTED IN U.S.A.

Introduction

Introduction

LIRE ATTENTIVEMENT CE LIVRET pour apprendre les méthodes d'utilisation et d'entretien correctes de cette machine. Toute négligence à cet égard peut entraîner des blessures ou des dommages matériels. Ce livret et les affichettes reprenant les consignes de sécurité sur la machine sont éventuellement disponibles dans d'autres langues. (Consulter le concessionnaire agréé pour les commandes.)

CE LIVRET DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ comme faisant partie intégrante de la machine et doit l'accompagner lors de la vente.

LES MESURES données dans ce livret sont exprimées en unités métriques et leurs équivalents US habituels.

N'utiliser que les pièces de rechange et les éléments de fixation appropriés. Les éléments de boulonnerie métrique et US nécessitent l'emploi de clés métriques et US correspondantes.

LES INDICATIONS DE CÔTÉS DROIT ET GAUCHE s'entendent par rapport au sens de marche avant.

INSCRIRE LES NUMÉROS D'IDENTIFICATION DE PRODUIT à la section "Numéros de la machine". Noter tous les numéros avec exactitude car ils permettraient de retrouver plus facilement la machine en cas de vol. En outre, le concessionnaire a besoin de ces numéros lors de la commande de pièces. Placer les numéros d'identification dans un endroit sûr, à l'écart de la machine.

JH91824,000092D -28-08DEC09-1/1

IMPORTANT

La garantie ne s'applique pas aux pannes du moteur et du train motopropulseur qui résulteraient de réglages non autorisés apportés à ce moteur.

Tout réglage non autorisé contrevient aux réglementations en vigueur sur les émissions et peut entraîner des amendes et des sanctions importantes.

DW90712,0000444 -28-09JAN07-1/1

Déclaration de garantie du système antipollution hors route (EPA)—Allumage par compression

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA DROITS ET OBLIGATIONS AUX TERMES DE LA GARANTIE

Pour déterminer si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires indiquées ci-dessous, voir l'étiquette présentant l'information sur le système antipollution apposée sur celui-ci. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition emission regulations", consulter la "Déclaration de garantie du système antipollution pour les États-Unis et le Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", consulter également la "Déclaration de garantie du système antipollution pour la Californie".

Les garanties énoncées dans le certificat concernent uniquement les pièces et composants du moteur relatifs aux émissions. La garantie complète du moteur, moins les pièces et composants relatifs aux émissions, est offerte séparément. Pour toute question concernant les droits et responsabilités aux termes de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

RESPONSABILITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE DE JOHN DEERE

John Deere garantit à l'acheteur et à tous les utilisateurs suivants que le présent moteur diesel non routier, y compris toutes les pièces de son système antipollution, a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme au moment de sa vente à la section 213 de la Clean Air Act et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui le rendraient non conforme aux normes de l'Agence de protection de l'environnement américaine pour une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du moteur ou de 3000 heures de service, selon le premier terme atteint.

S'il s'agit d'une condition couverte par la garantie, John Deere réparera ou remplacera, à son choix, toute pièce ou tout composant ayant un vice de matériaux ou de fabrication qui provoquerait une augmentation des émissions polluantes du moteur au cours de la période de garantie indiquée. Cette réparation ou ce remplacement se fera sans frais; diagnostic et remise en état/remplacement des pièces du système antipollution inclus. La couverture de garantie est assujettie aux limitations et aux exclusions indiquées dans les présentes. Les composants relatifs aux émissions comprennent les pièces du moteur se rapportant aux systèmes et équipements suivants:

Système d'admission d'air	Dispositifs de post-traitement
Circuit d'alimentation	Soupapes de ventilation du carter d'embellage
Système d'allumage	Capteurs
Systèmes de recirculation des gaz d'échappement	Contrôleurs électroniques du moteur

EXCLUSIONS À LA GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION

John Deere peut refuser toute réclamation au titre de la garantie pour toute défaillance ou dysfonctionnement résultant:

- Du non-respect des exigences en matière d'entretien stipulées dans le livret d'entretien
- D'une utilisation du moteur/de l'équipement non conforme à l'usage prévu
- D'un abus, d'une négligence, d'un entretien incorrect ou de modifications non autorisées
- D'accidents pour lesquels John Deere n'est pas responsable ou de cas de force majeure

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner avec du gazole, comme spécifié dans la section Ingrédients du livret d'entretien. L'utilisation de tout autre carburant pouvant nuire au système antipollution du moteur/de l'équipement n'est pas autorisée.

Dans les limites prévues par la loi, John Deere n'est pas responsable de dommages subis par les autres composants du moteur suite à la défaillance d'une pièce soumise au contrôle des émissions, à moins que ces composants ne soient autrement couverts par la garantie standard.

CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, FORMELLE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER. LES RÉPARATIONS COUVERTES PAR CETTE GARANTIE SONT LIMITÉES À LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX ET SERVICES INDICQUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. SI CELA EST AUTORISÉ PAR LA LOI, JOHN DEERE ET AUCUN DISTRIBUTEUR, CONCESSIONNAIRE OU CENTRE DE RÉPARATION DU MOTEUR AUTORISÉ JOHN DEERE NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS.

Emission_CI_EPA (18Dec09)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-1/2

Introduction



JOHN DEERE

U.S. AND CANADA EMISSION CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emissions Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the Emissions Control information label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition regulations", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines", or "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", also refer to the "California Emission Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emissions-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine including all parts of its emission-control system was designed, built and equipped so as to conform at the time of the sale with Section 213 of the Clean Air Act and is free from defects in materials and workmanship which would cause the engine to fail to conform with applicable US EPA regulations for a period of five years from the date the engine is placed into service or 3,000 hours of operation, whichever first occurs.

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, any part or component with a defect in materials or workmanship that would increase the engine's emissions of any regulated pollutant within the stated warranty period at no cost to you, including expenses related to diagnosing and repairing or replacing emission-related parts. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. Emission-related components include engine parts developed to control emissions related to the following:

Air-Induction System	Aftertreatment Devices
Fuel System	Crankcase Ventilation Valves
Ignition System	Sensors
Exhaust Gas Recirculation Systems	Engine Electronic Control Units

EMISSION WARRANTY EXCLUSIONS

John Deere may deny warranty claims for malfunctions or failures caused by:

- Non-performance of maintenance requirements listed in the Operator's Manual
- The use of the engine/equipment in a manner for which it was not designed
- Abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications or alterations
- Accidents for which it does not have responsibility or by acts of God

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel can harm the emissions control system of the engine/equipment and is not approved for use.

To the extent permitted by law John Deere is not liable for damage to other engine components caused by a failure of an emission-related part, unless otherwise covered by standard warranty.

THIS WARRANTY IS EXPRESSLY IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. REMEDIES UNDER THIS WARRANTY ARE LIMITED TO THE PROVISIONS OF MATERIAL AND SERVICES AS SPECIFIED HEREIN. WHERE PERMITTED BY LAW, NEITHER JOHN DEERE NOR ANY AUTHORIZED JOHN DEERE ENGINE DISTRIBUTOR, DEALER, OR REPAIR FACILITY OR ANY COMPANY AFFILIATED WITH JOHN DEERE WILL BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES.

Emission_CI_EPA (18Dec09)

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-2/2

TS1721—UN—15JUL13

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions non routières du CARB—Allumage par compression

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2016 à 2018

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA et du CARB des États-Unis relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2016 à 2018. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes anti-brouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que le présent moteur diesel non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce garantie identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3000 heures de service, selon le premier terme atteint pour tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

Introduction

RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'oeuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none">• Collecteur d'admission• Turbocompresseur• Refroidisseur d'air de suralimentation	Contrôle des particules	<ul style="list-style-type: none">• Absorbants et catalyseurs de NOx
Circuit de dosage du carburant	<ul style="list-style-type: none">• Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules• Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte• Enveloppes et collecteurs• Limiteurs de dégagement de fumée	Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
Recirculation des gaz d'échappement	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
<ul style="list-style-type: none">• Soupape EGR	<ul style="list-style-type: none">• Distributeur PCV• Bouchon de remplissage d'huile	<ul style="list-style-type: none">• Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique		
<ul style="list-style-type: none">• Convertisseur catalytique• Collecteur d'échappement		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas décliner la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Ingrédients du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

Emission_CI_CARB (13Jun14)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-2/8

Emissions Control Warranty Statement 2016 through 2018

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2016 through 2018 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB and is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of a warranted part to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first for all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-3/8

RG26035 —UN—24JUN14

Introduction

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

Air Induction System

- Intake manifold
- Turbocharger
- Charge air cooler

Fuel Metering system

- Fuel injection system

Exhaust Gas Recirculation

- EGR valve

Catalyst or Thermal Reactor Systems

- Catalytic converter
- Exhaust manifold

Emission control labels

Particulate Controls

- Any device used to capture particulate emissions
- Any device used in the regeneration of the capturing system
- Enclosures and manifolding
- Smoke Puff Limiters

Positive Crankcase Ventilation (PCV) System

- PCV valve
- Oil filler cap

Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls

- NOx absorbers and catalysts

SCR systems and urea containers/dispensing systems

Miscellaneous Items used in Above Systems

- Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission_CI_CARB (13Jun14)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-4/8

RG26036—UN—24JUN14

Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2019 à 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA et du CARB des États-Unis relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2019 à 2021. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes anti-brouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que le présent moteur diesel non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce garantie identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3000 heures de service, selon le premier terme atteint pour tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

Introduction

RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'oeuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none">• Collecteur d'admission• Turbocompresseur• Refroidisseur d'air de suralimentation	Contrôle des particules	<ul style="list-style-type: none">• Absorbants et catalyseurs de NOx
Circuit de dosage du carburant	<ul style="list-style-type: none">• Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules• Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte• Enveloppes et collecteurs• Limiteurs de dégagement de fumée	Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
Recirculation des gaz d'échappement	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
<ul style="list-style-type: none">• Soupape EGR	<ul style="list-style-type: none">• Distributeur PCV• Bouchon de remplissage d'huile	<ul style="list-style-type: none">• Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique		
<ul style="list-style-type: none">• Convertisseur catalytique• Collecteur d'échappement		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas décliner la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Ingrédients du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

Emission_CI_CARB (01Feb17)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-6/8

Emissions Control Warranty Statement 2019 through 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2019 through 2021 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB and is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of a warranted part to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first for all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-7/8

RG29280 —UN—02FEB17

Introduction

JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

Air Induction System <ul style="list-style-type: none">• Intake manifold• Turbocharger• Charge air cooler	Emission control labels	Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls <ul style="list-style-type: none">• NOx absorbers and catalysts
Fuel Metering system <ul style="list-style-type: none">• Fuel injection system	Particulate Controls <ul style="list-style-type: none">• Any device used to capture particulate emissions• Any device used in the regeneration of the capturing system• Enclosures and manifolding• Smoke Puff Limiters	SCR systems and urea containers/dispensing systems
Exhaust Gas Recirculation <ul style="list-style-type: none">• EGR valve	Positive Crankcase Ventilation (PCV) System <ul style="list-style-type: none">• PCV valve• Oil filler cap	Miscellaneous Items used in Above Systems <ul style="list-style-type: none">• Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware
Catalyst or Thermal Reactor Systems <ul style="list-style-type: none">• Catalytic converter• Exhaust manifold		

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission_CI_CARB (01Feb17)

DX,EMISSIONS,CARB -28-03FEB17-8/8

RG28281 —UN—27FEB17

Introduction

Formulaire d'évaluation des informations techniques

photocopier cette page et nous envoyer par télécopie ou par courrier vos commentaires, idées et suggestions d'améliorations.

Nous avons besoin de votre aide pour améliorer continuellement nos publications techniques. Veuillez

ENVOYER À: John Deere Dubuque Works
P.O. Box 538
Attn: Publications Supervisor, Dept. 303
Dubuque, IA 52004-0538 États-Unis

NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR: 563-589-5800

Idées, commentaires (indiquer les numéros de page): _____

Quelle est, selon vous, la qualité GLOBALE de cette publication? (Cochez une réponse)

Médiocre	Passable	Bonne	Très bonne	Excellente					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Nom de la société: _____

Nom du technicien: _____

Adresse: _____

N° de téléphone: _____

Télécopieur: _____

N° de compte concessionnaire: _____

Suite, voir page suivante

TX,TM,FAX -28-03JUL01-1/2

Introduction

MERCI!

TX,TM,FAX -28-03JUL01-2/2

Table des matières

Page	Page
Sécurité—Sécurité et avantage opérateur	
Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur ..1-1-1	
Sécurité—Précautions générales	
Reconnaître les symboles de mise en garde1-2-1	
Respect des conseils de sécurité1-2-1	
L'utilisation de la machine exige une qualification1-2-1	
Porter des équipements de protection.....1-2-2	
Modifications non autorisées sur la machine.....1-2-2	
Inspection de la machine.....1-2-2	
Se tenir à l'écart des pièces en mouvement.....1-2-3	
Attention aux fuites de liquides sous pression.....1-2-3	
Éviter les huiles haute pression.....1-2-4	
Ventilation du lieu de travail.....1-2-4	
Prévention des incendies1-2-5	
Éviter une explosion des batteries.....1-2-5	
Manipulation des produits chimiques en toute sécurité.....1-2-6	
Déclassement — élimination et recyclage corrects des fluides et composants.....1-2-6	
Être prêt à agir en cas d'urgence1-2-7	
Débarrasser la machine des débris.....1-2-7	
Ajout de protections de la cabine pour des utilisations spéciales.....1-2-7	
Sécurité—Précautions de fonctionnement	
Utilisation correcte du marchepied et des mains courantes1-3-1	
Démarrer uniquement en étant assis sur le fauteuil du conducteur1-3-1	
Utilisation et maintenance de la ceinture de sécurité.....1-3-1	
Prévention de risques sur le lieu de travail.....1-3-2	
Transport de passagers interdit.....1-3-2	
Éviter les accidents en reculant.....1-3-3	
Prévention du retournement de la machine.....1-3-3	
Utilisation et déplacement sur la voie publique ..1-3-4	
Inspection et maintenance de l'arceau de sécurité.....1-3-4	
Ajout et utilisation des équipements en toute sécurité.....1-3-4	
Prudence pendant le levage d'objets1-3-5	
Prévention de la détonation imprévue de matières explosives.....1-3-5	
Sécurité—Précautions d'entretien	
Sécurité du stationnement de la machine pour l'entretien1-4-1	
Sécurité d'entretien du circuit de refroidissement.....1-4-1	
Enlever la peinture des surfaces à souder ou à réchauffer1-4-2	
Remise en état par soudage en toute sécurité ..1-4-2	
Enfoncer les axes métalliques en toute sécurité.....1-4-2	
Monter les pneus avec précaution.....1-4-3	
Sécurité—Autocollants de sécurité	
Autocollants de sécurité1-5-1	
Autocollants de sécurité apposés dans la cabine—Accouplement hydraulique—Certains modèles1-5-2	
Autocollants de sécurité apposés sur l'accouplement hydraulique (certains modèles).....1-5-3	
Fonctionnement—Poste de conduite	
Pédales, leviers et panneaux2-1-1	
Panneau des interrupteurs avant2-1-2	
Fonctions du panneau des interrupteurs avant2-1-3	
Panneau arrière.....2-1-3	
Klaxon.....2-1-4	
Bouton d'excavation2-1-4	
Levier d'arrêt de commande pilote2-1-4	
Console gauche.....2-1-5	
Avertisseur de déplacement et interrupteur d'annulation.....2-1-6	
Interrupteur de chauffage du siège—Certains modèles2-1-6	
Interrupteur d'inversion du ventilateur de refroidissement—Certains modèles2-1-7	
Chauffage et climatisation de cabine.....2-1-8	
Sélection de l'affichage en degrés Celsius ou Fahrenheit2-1-9	
Fonctionnement de la radio AM/FM2-1-9	
Outil de sortie de secours.....2-1-10	
Ouverture de la glace supérieure avant (sortie de secours)2-1-10	

Suite, voir page suivante

Livret original. Toutes les informations, illustrations et caractéristiques contenues dans la présente publication sont à jour au moment de la publication, le constructeur se réservant le droit d'apporter sans notification toute modification jugée appropriée.

Table des matières

Page	Page
Dépose et rangement de la glace inférieure avant2-1-10	Abaissement de la flèche avec le moteur arrêté.....2-3-13
Ouverture de la glace de portière de la cabine.....2-1-11	Stationnement de la machine2-3-14
Ouverture et fermeture du couvercle de la sortie de toit de type polycarbonate ...2-1-12	Chargement et déchargement en vue du transport2-3-15
Réglage du siège à suspension mécanique...2-1-13	Remorquage.....2-3-16
Réglage du siège à suspension pneumatique—Certains modèles2-1-14	Levage de la machine2-3-16
Réglage de la hauteur de la console du levier de commande pilote2-1-15	
Fonctionnement—Utilisation du moniteur	Maintenance—Machine
Moniteur.....2-2-1	Gazole3-1-1
Fonctions du moniteur2-2-2	Pouvoir lubrifiant du gazole3-1-2
Démarrage du moniteur.....2-2-3	Manipulation et stockage du gazole3-1-2
Menu principal2-2-4	Biogazole3-1-3
Menu Réglage de l'heure2-2-4	Contrôle du gazole3-1-4
Sélection d'un accessoire depuis l'écran par défaut.....2-2-5	Réduction de l'effet du froid sur les moteurs diesel.....3-1-5
Sélection d'un accessoire depuis le menu principal.....2-2-6	Autres lubrifiants et lubrifiants synthétiques3-1-6
Écran de spécification d'accessoire2-2-7	Huile pour moteur diesel — Moteurs Tier 3/Phase IIIA.....3-1-7
Réglage du débit de pompe 22-2-8	Huile et filtre pour moteurs diesel - Périodicité des opérations d'entretien3-1-8
Affichage des conditions de fonctionnement.....2-2-9	Huile hydraulique.....3-1-9
Paramètres d'entretien2-2-10	Stockage des lubrifiants3-1-10
Écran affiché lorsque l'échéance d'entretien prévue est atteinte2-2-13	Mélanges de lubrifiants.....3-1-10
Affichage/Non affichage du débit carburant ...2-2-15	Huiles pour boîte d'engrenages de pivotement et boîte d'engrenages de déplacement.....3-1-10
Paramètres de langue2-2-16	Huile de boîtier d'entraînement de la pompe...3-1-11
Écran d'occurrence de l'alarme2-2-17	Graisse pour le dispositif de réglage des chenilles, les pivots des outils de travail, les roulements de pivotement et les engrenages du roulement de pivotement.....3-1-11
Fonctionnement—Faire fonctionner la machine	Liquide de refroidissement pour moteur diesel (moteur avec chemises de cylindre humides).....3-1-12
Avant de commencer le travail2-3-1	Périodicité des vidanges de liquide de refroidissement pour moteur diesel.....3-1-13
Vérification quotidienne de la machine par l'opérateur avant le démarrage2-3-1	Diluant pour liquide de refroidissement John Deere Cool-Gard II3-1-14
Rodage du moteur.....2-3-2	Additifs pour liquide de refroidissement.....3-1-14
Démarrage du moteur2-3-2	Utilisation en climats chauds3-1-15
Aide au démarrage par temps froid—Certains modèles.....2-3-4	Informations supplémentaires concernant les liquides de refroidissement pour moteurs diesel et l'additif John Deere COOL-GARD™ II Coolant Extender3-1-16
Réchauffage par temps froid2-3-5	Contrôle du liquide de refroidissement pour moteur diesel3-1-17
Pédales et leviers de déplacement.....2-3-6	
Verrouillage de l'accouplement hydraulique sur l'accessoire2-3-7	
Déverrouillage de l'accouplement hydraulique de l'accessoire2-3-8	
Fonctionnement de la configuration des leviers de commande2-3-9	
Modification de la configuration des leviers de commande2-3-10	
Sélecteur de configuration de levier de commande mécanique—Certains modèles.....2-3-11	
Fonctionnement dans l'eau et la boue.....2-3-11	
Montée d'une pente raide ou glissante.....2-3-12	
Levage.....2-3-12	
	Entretien—Entretien périodique
	Entretien de la machine aux intervalles spécifiés3-2-1
	Vérification régulière du compteur horaire.....3-2-1
	Préparation de la machine pour l'entretien.....3-2-1
	Ouverture des portes d'accès pour l'entretien...3-2-2
	Ouverture du capot du moteur.....3-2-2

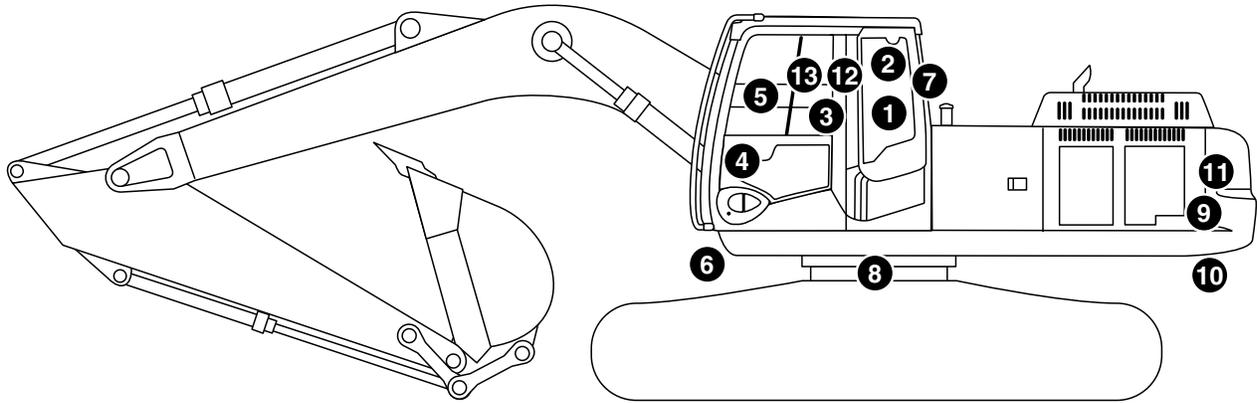
Suite, voir page suivante

Page	Page		
Réservoir de carburant.....	3-2-2	Vérification du niveau d'huile de boîte d'engrenages d'entraînement de la pompe...3-9-3	
Broyeur et concasseur—Accessoires hydrauliques.....	3-2-3	Vérification du niveau d'électrolyte et des bornes de la batterie.....	3-9-4
Kits d'analyse de liquide et kit de contrôle de liquide de refroidissement 3 voies	3-2-3	Vérification du niveau d'huile de la boîte d'engrenages de déplacement.....	3-9-6
Intervalles d'entretien	3-2-4	Nettoyage de l'élément de filtre à air primaire ...3-9-7	
Pièces nécessaires.....	3-2-6	Inspection et resserrage de la boulonnerie des chenilles.....	3-9-8
Entretien—Selon le besoin		Prélèvement d'un échantillon d'huile moteur	3-9-8
Dépose et nettoyage du tamis de remplissage du réservoir de carburant.....	3-3-1	Entretien—Toutes les 500 heures	
Vérification et nettoyage de la vanne de dépoussiérage du filtre à air.....	3-3-1	Lubrification des joints d'axe de l'avant	3-10-1
Vérification du niveau de liquide de lave-glace.....	3-3-1	Lubrification du roulement de pivotement.....	3-10-2
Vérification et réglage de la flèche des chenilles	3-3-2	Lubrification de l'engrenage de pivotement.....	3-10-2
Vérification du liquide de refroidissement.....	3-3-4	Remplacement du filtre du séparateur d'eau...3-10-3	
Vidange du filtre à carburant auxiliaire et séparateur d'eau—Certains modèles.....	3-3-5	Remplacement du filtre à carburant final.....	3-10-3
Entretien—Toutes les 10 heures ou chaque jour		Remplacement du filtre à carburant auxiliaire et séparateur d'eau—Certains modèles	3-10-4
Vérification du niveau d'huile moteur.....	3-4-1	Vidange et remplissage de l'huile moteur et remplacement du filtre	3-10-5
Contrôle du niveau du liquide de refroidissement moteur	3-4-1	Vérification des flexibles d'admission d'air	3-10-5
Vérification du niveau d'huile hydraulique	3-4-2	Nettoyage des filtres à air frais et recyclé de la cabine	3-10-6
Lubrification du raccord hydraulique—Suivant équipement	3-4-3	Prélever des échantillons de liquide	3-10-6
Entretien—Entretien initial—50 heures de service		Entretien—Toutes les 1000 heures	
Inspection et resserrage de la boulonnerie des chenilles.....	3-5-1	Vidange et remplissage d'huile de la boîte d'engrenages de pivotement.....	3-11-1
Entretien—Toutes les 50 heures ou hebdomadaire		Remplacement du filtre à huile du réservoir d'huile hydraulique	3-11-1
Vidange d'eau et de sédiments du carter du réservoir de carburant.....	3-6-1	Nettoyage du tube d'aération du carter-moteur.....	3-11-2
Vidange du filtre séparateur d'eau.....	3-6-1	Remplacement du filtre à huile de commande pilote.....	3-11-3
Entretien—Toutes les 100 heures		Inspection de la courroie universelle	3-11-4
Lubrification des pivots des outils de travail	3-7-1	Vidange et remplissage d'huile du boîtier d'entraînement de pompe	3-11-4
Entretien—Entretien initial—250 heures de service		Remplacement des éléments du filtre à air	3-11-5
Vidange et remplissage de l'huile de rodage du moteur et remplacement du filtre	3-8-1	Remplacement de la vanne de dépoussiérage du filtre à air.....	3-11-6
Entretien—Toutes les 250 heures		Vérification du liquide de refroidissement.....	3-11-6
Vérification et réglage de la courroie du climatiseur	3-9-1	Entretien—Toutes les 2000 heures	
Vérification du niveau d'huile de la boîte d'engrenages de pivotement.....	3-9-1	Réglage du jeu des soupapes du moteur.....	3-12-1
Vidange du carter du réservoir hydraulique.....	3-9-2	Vidange et remplissage d'huile de la boîte d'engrenages de déplacement.....	3-12-1
Entretien—Toutes les 4000 heures		Entretien—Toutes les 5000 heures	
Remplacement du damper du vilebrequin moteur.....	3-13-1	Vidange et remplissage de l'huile du circuit hydraulique	3-14-1

Suite, voir page suivante

Page	Page
Remplacement du filtre du bouchon de dégazage du réservoir hydraulique.....	3-14-3
Entretien—Toutes les 6000 heures	
Vidange du circuit de refroidissement	3-15-1
Procédure de remplissage et désaération du circuit de refroidissement ...	3-15-3
Divers—Machine	
Purge du circuit de carburant	4-1-1
Nettoyage du radiateur, du refroidisseur d'huile, du refroidisseur d'air de suralimentation, du condenseur de climatisation et du refroidisseur de carburant	4-1-1
Entretien ou réglage des injecteurs ou de la pompe à carburant haute pression interdit.....	4-1-2
Entretien des distributeurs, vérins, pompes ou moteurs interdit.....	4-1-2
Précautions concernant l'alternateur et le régulateur	4-1-2
Sécurité de la manipulation, la vérification et l'entretien des batteries	4-1-3
Utilisation d'un chargeur de batterie	4-1-4
Utilisation de batteries d'appoint—Circuit de 24 volts	4-1-5
Remplacement des batteries.....	4-1-5
Emplacement des orifices d'essai d'échantillonnage de liquide—Certains modèles	4-1-5
Soudage sur la machine.....	4-1-6
Nettoyage régulier de la machine.....	4-1-6
Addition d'accessoires 12 volts	4-1-6
Système de surveillance de machine (MMS) JDLink™—certains modèles	4-1-7
Remplacement des fusibles	4-1-7
Remplacement des dents du godet.....	4-1-11
Remplacement de la pointe de dent de benne—Benne renforcée.....	4-1-12
Remplacement des dents de benne—Série TK.....	4-1-13
Dépose du godet	4-1-13
Généralités sur la flèche des chenilles.....	4-1-14
Couples de serrage pour boulonnerie US	4-1-15
Couples de serrage pour boulonnerie métrique	4-1-16
Divers—Vérification de fonctionnement	
Contrôle de fonctionnement	4-2-1
Divers—Pannes et remèdes	
Procédure de dépannage	4-3-1
Moteur	4-3-2
Circuit électrique.....	4-3-5
Circuit hydraulique.....	4-3-8
Divers—Remisage	
Préparation de la machine pour le remisage.....	4-4-1
Procédure mensuelle de remisage.....	4-4-2
Divers—Numéros de machine	
Consignation du numéro d'identification du produit (PIN)	4-5-1
Consignation du numéro de série du moteur	4-5-1
Consignation des numéros de série du moteur de déplacement	4-5-1
Consignation du numéro de série du moteur de pivotement	4-5-2
Consignation du numéro de série de la pompe hydraulique.....	4-5-2
Numéro de série de l'accouplement hydraulique—Certains modèles	4-5-2
Conserver les titres de propriété	4-5-3
Remiser les machines en toute sécurité.....	4-5-3
Divers - Caractéristiques	
Caractéristiques du moteur 160DLC	4-6-1
Contenances de vidange et remplissage 160DLC.....	4-6-1
Caractéristiques de la machine 160DLC	4-6-2
Portées de travail 160DLC	4-6-4
Capacité de levage—160DLC, Bras: 2,58 m (8 ft 5 in.), Patin: 600 mm (24 in.)	4-6-5
Capacité de levage—160DLC, Bras: 3,10 m (10 ft 2 in.), Patin: 600 mm (24 in.).....	4-6-6
Capacité de levage—160DLC, Bras: 2,58 m (8 ft 5 in.), Patin: 700 mm (28 in.)	4-6-7
Capacité de levage — 160DLC, Bras: 3,10 m (10 ft 2 in.), Patin: 700 mm (28 in.).....	4-6-8

Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur



TX1002130

TX1002130—UN—04JAN06

Ne pas oublier que c'est l'opérateur qui peut le mieux éviter les accidents.

- 1. Ceinture de sécurité.** Une ceinture de sécurité est fournie pour l'opérateur.
- 2. Protection de glace.** La glace fixe avec barreaux empêche le contact avec la flèche en mouvement.
- 3. Rétroviseurs.** Les rétroviseurs permettent à l'opérateur de voir ce qui se passe derrière lui.
- 4. Sortie de secours.** En cas d'urgence, la glace avant offre une grande voie de sortie au cas où la portière de la cabine serait bloquée. La glace arrière est une autre sortie de secours; un outil de sortie de secours est également fourni.
- 5. Levier d'arrêt de commande pilote.** Un levier près de la sortie de la cabine rappelle à l'opérateur de désactiver les fonctions hydrauliques avant de quitter la machine.
- 6. Marches.** De larges marches antidérapantes facilitent l'entrée et la sortie. Les marches sont aussi un endroit pour nettoyer les chaussures.
- 7. Mains courantes.** De grandes mains courantes en positions commodas facilitent l'entrée et la sortie du poste de conduite ou de la zone d'entretien.
- 8. Frein de pivotement.** Le frein de pivotement s'engage automatiquement lorsque le pivotement n'est pas utilisé.

Aide à immobiliser la superstructure pendant le transport de la machine.

- 9. Protection contre le démarrage par mise à la masse.** Le blindage au-dessus du démarreur permet d'éviter tout démarrage dangereux par mise à la masse.
- 10. Avertisseur de déplacement.** Avertit les personnes se trouvant à proximité du mouvement en marche avant ou en marche arrière de la machine.
- 11. Protection du ventilateur du moteur.** Une protection de ventilateur à l'intérieur du compartiment moteur aide à empêcher le contact avec le ventilateur à entraînement hydraulique.
- 12. Klaxon.** Le klaxon standard est utile en cours de conduite ou pour avertir des personnes.
- 13. Cabine avec chauffage, dégivrage et climatisation.** Le système de ventilation fait circuler de l'air externe et interne à travers des filtres pour un environnement de travail propre. Des bouches de dégivrage intégrées dirigent le débit d'air pour assurer un désembuage et un dégivrage efficaces des glaces. Le climatiseur permet d'obtenir un cadre de travail confortable dont la température est contrôlée.

DW90712.0000435 -28-03JAN07-1/1

Sécurité—Précautions générales

Reconnaître les symboles de mise en garde

Voici le symbole de mise en garde. Il apparaît sur la machine ou dans la présente publication pour prévenir d'un risque potentiel de blessure.

Prendre toutes les précautions nécessaires et suivre les consignes de sécurité relatives à ce symbole.

Le symbole de mise en garde est accompagné d'un terme, tel que DANGER, AVERTISSEMENT ou ATTENTION. Le terme DANGER indique les dangers les plus graves.

Sur la machine, les autocollants DANGER sont rouges, les autocollants AVERTISSEMENT oranges et les autocollants ATTENTION jaunes. Les autocollants avec DANGER ou AVERTISSEMENT signalent des dangers spécifiques. Les autocollants avec ATTENTION se réfèrent à des précautions d'ordre général.



TX, RECOGNIZE -28-28JUN10-1/1

T133555—UN—15APR13

T133588—28—27MAR01

Respect des conseils de sécurité

Lire attentivement toutes les consignes de sécurité contenues dans cette publication et celles apposées sur la machine. Veiller à ce que les panneaux de signalisation soient lisibles. Remplacer les panneaux de signalisation manquants ou endommagés. Se référer au livret d'entretien pour l'emplacement correct des panneaux de signalisation. S'assurer que les nouveaux équipements et pièces de rechange sont dotés d'autocollants actuels et corrects. Des autocollants de rechange sont disponibles chez le concessionnaire John Deere.

Il peut exister des informations supplémentaires de sécurité concernant des pièces et des composants provenant des fournisseurs et dont il n'est pas fait mention dans ce livret d'entretien.

Se familiariser avec l'utilisation de la machine et de ses commandes. Ne laisser personne utiliser la machine sans les compétences nécessaires.

Garder la machine en bon état de fonctionnement. Toute modification non autorisée risque d'en affecter le fonctionnement ou la sécurité et d'en réduire la vie utile.



En cas de difficultés à comprendre certaines parties de cette publication ne pas hésiter à prendre contact avec le concessionnaire John Deere qui vous assistera.

TX, FOLLOW -28-20JAN11-1/1

TS201—UN—15APR13

L'utilisation de la machine exige une qualification

Les personnes qualifiées habilitées à utiliser cette machine doivent avoir lu le livret d'entretien attentivement et été dûment formées par des instructeurs.

Avant d'utiliser la machine, l'utilisateur doit s'être familiarisé avec le site des travaux et ses environs. Avant

de commencer les travaux, tester toutes les commandes et fonctions de la machine à l'air libre.

Respecter, après en avoir pris connaissance, les consignes de sécurité propres à chaque situation et site de travail.

TX, QUALIFIED -28-18JAN11-1/1

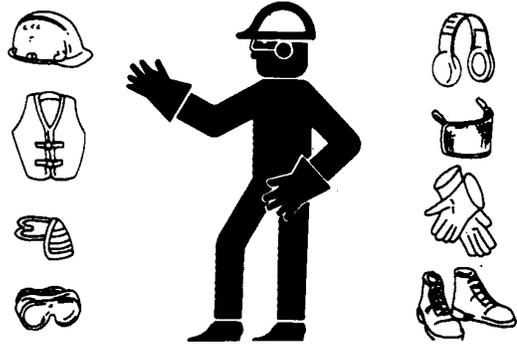
Porter des équipements de protection

Éviter tout risque de blessures dues à des projections de pièces métalliques ou de débris. Porter des lunettes de sécurité.

Porter des vêtements ajustés au corps et se munir des équipements de protection correspondant au travail envisagé.

Pour utiliser la machine de façon sûre, le conducteur doit y apporter toute son attention. N'écouter ni radio ni musique avec un casque ou des écouteurs pendant le travail.

Une exposition prolongée à un niveau sonore élevé peut causer des troubles auditifs allant jusqu'à la surdité. Pour se protéger des bruits incommodes ou préjudiciables, porter des protections auditives telles que protecteurs



d'oreilles ou bouchons auriculaires. Un casque ou des écouteurs ne conviennent pas comme protection auditive.

TX,WEAR,PE -28-22SEP10-1/1

TS206—UN—15APR13

Modifications non autorisées sur la machine

John Deere recommande d'utiliser exclusivement des pièces de rechange John Deere pour assurer à la machine des performances optimales. Les pièces d'autres marques qui ne sont pas prévues pour l'application ne doivent jamais être substituées à celles d'origine car elles peuvent affecter la sécurité et les résultats. Les pièces d'autres marques que John Deere et les dommages ou défaillances résultant de leur emploi ne sont couvertes par aucune garantie John Deere.

La modification de cette machine ou l'ajout de produits ou d'accessoires non agréés peuvent nuire à la stabilité et à la fiabilité de la machine et constituer un danger

pour le conducteur ou pour de tierces personnes à proximité de la machine. Toute personne qui apporterait des modifications risquant d'affecter les commandes électroniques de cette machine assume la responsabilité de déterminer que ces modifications n'auront pas d'effet néfaste sur la machine ou sur ses performances.

Toujours contacter un concessionnaire agréé avant d'effectuer des modifications sur la machine qui altéreraient l'usage prévu, le poids ou l'équilibre de la machine, ses commandes, ses performances ou sa fiabilité.

AM40430.00000A9 -28-01JUL15-1/1

Inspection de la machine

Inspecter soigneusement la machine en en faisant le tour chaque jour, avant le démarrage.

Veiller à ce que l'ensemble des garants et des protections soit en bon état et installé correctement. Réparer tout dommage et remplacer les pièces usées ou cassées immédiatement. Faire particulièrement attention aux flexibles hydrauliques et aux câbles électriques.



TX,INSPECT -28-08SEP10-1/1

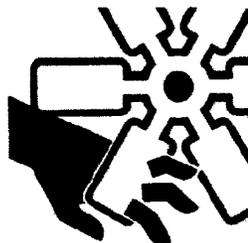
T6607AQ—UN—15APR13

Se tenir à l'écart des pièces en mouvement

Un accrochage avec des pièces en mouvement peut provoquer des blessures graves.

Arrêter le moteur avant de procéder à l'examen, au réglage ou à la maintenance d'une pièce sur une machine comportant des pièces mobiles.

Laisser tous les garants et tôles de protection en place. Lorsque l'entretien ou les réparations sont terminés, remettre en place tous les garants ou tôles de protection qui ont été retirés pour permettre l'accès à la machine.



T133592—UN—15APR13

TX,MOVING,PARTS -28-20JAN11-1/1

Attention aux fuites de liquides sous pression

Vérifier régulièrement – au moins une fois par an – que les flexibles hydrauliques sont exempts de fuites, de vrillage, de coupures, de fissures, d'abrasion, de cloques, de corrosion, de tresses de fils métalliques exposées, ou de tout autre signe d'usure ou d'endommagement.

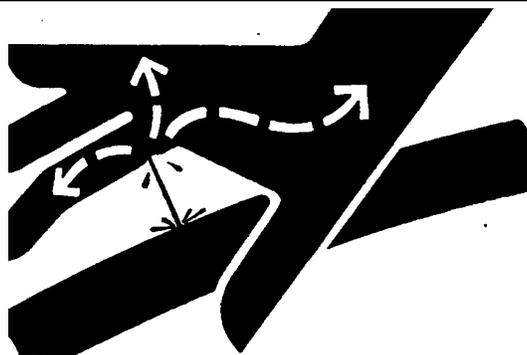
Remplacer immédiatement les flexibles usés ou endommagés par des pièces de rechange John Deere.

Du liquide s'échappant sous pression peut avoir suffisamment de force pour pénétrer sous la peau, causant de sérieuses blessures.

Pour éviter tout accident, éliminer la pression avant de débrancher des conduites hydrauliques ou autres. Serrer tous les raccords avant de rétablir la pression.

Rechercher les fuites à l'aide d'un morceau de carton. Protéger le corps et les mains des liquides sous pression.

En cas d'accident, consulter un médecin immédiatement. Tout liquide ayant pénétré sous la peau doit être retiré de



X9811—UN—23AUG88

façon chirurgicale dans les quelques heures qui suivent, faute de quoi il y a risque de gangrène. Les médecins non familiarisés avec ce type de blessure devront se référer à une source médicale compétente. Pour obtenir de telles informations (en anglais), il est possible de s'adresser au service médical de Deere & Company à Moline, Illinois, États-Unis, en appelant le 1-800-822-8262 ou le +1 309-748-5636.

DX,FLUID -28-12OCT11-1/1

Éviter les huiles haute pression

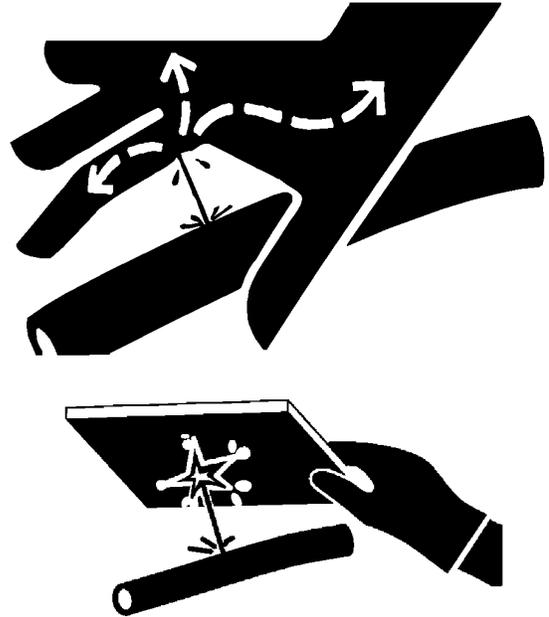
Cette machine utilise un circuit hydraulique haute pression. De l'huile s'échappant sous pression peut avoir suffisamment de force pour pénétrer sous la peau, causant de sérieuses blessures.

Ne jamais rechercher les fuites avec les mains.

Protéger les mains. Localiser l'huile qui s'échappe à l'aide d'un morceau de carton. Arrêter le moteur et éliminer la pression avant de débrancher les conduites ou de travailler sur le circuit hydraulique.

Consulter immédiatement le médecin si de l'huile hydraulique venait à pénétrer sous la peau. L'huile ayant pénétré sous la peau doit en être extraite par intervention chirurgicale dans les heures qui suivent pour éviter le risque de gangrène. Les

informations nécessaires peuvent être obtenues auprès d'un service médical compétent ou du service médical de Deere&Company à Moline, Illinois, États-Unis.



T133509—UN—15APR13

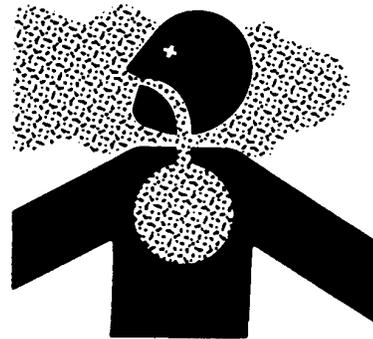
T133840—UN—20SEP00

TX,HPOILS -28-20JAN11-1/1

Ventilation du lieu de travail

Les gaz d'échappement sont très toxiques, voire mortels. Lorsque le moteur tourne dans un local clos, évacuer les gaz en utilisant une rallonge sur l'échappement.

En l'absence d'un tel dispositif, ouvrir les portes de façon à assurer une bonne aération.



TS220—UN—15APR13

DX,AIR -28-17FEB99-1/1

Prévention des incendies

Manipulation des liquides en toute sécurité: Tous les carburants, la plupart des lubrifiants et certains liquides de refroidissement sont inflammables. Stocker des liquides inflammables à l'écart de toute source d'incendie. Ne jamais faire le plein à proximité d'une flamme vive ou d'étincelles et ne pas fumer.

Nettoyage régulier de la machine: Éviter toute accumulation de débris inflammables (saletés, feuilles, brindille, paille, etc.), de graisse et d'huile dans le compartiment moteur, autour des conduites de carburant, des conduites hydrauliques, des composants de l'échappement et du câblage électrique. Ne jamais conserver des chiffons huileux ou d'autres matériaux inflammables dans un compartiment de la machine.

Entretien des flexibles, tuyaux et câbles électriques: Remplacer immédiatement les flexibles et tuyaux s'ils présentent des fuites et nettoyer toute huile qui viendrait à se répandre. Inspecter fréquemment les câbles et connecteurs électriques pour voir s'ils présentent des signes de détérioration.

Garder un extincteur à proximité: Veiller à ce qu'il y ait toujours un extincteur polyvalent sur la machine ou à proximité de celle-ci. Il est important de savoir utiliser correctement l'extincteur.

Prêter attention à l'environnement de travail: Des débris en suspension dans l'air peuvent contenir des étincelles ou des braises. Ne pas faire fonctionner à proximité d'une flamme.



T133553 —UN—07SEP00



T133554 —UN—07SEP00



TX,PREVENT,FIRE -28-09JUN16-1/1

T133552 —UN—15APR13

Éviter une explosion des batteries

Le gaz dégagé par les batteries étant explosif, tenir celles-ci à l'écart de toute flamme nue ou de toute source d'étincelles.

Ne jamais vérifier le degré de charge d'une batterie en court-circuitant ses bornes au moyen d'un objet métallique; se servir d'un voltmètre ou d'un aréomètre.

Ne pas charger une batterie gelée sous peine d'explosion. La réchauffer à 16°C (60°F).



DX,SPARKS -28-03MAR93-1/1

TS204 —UN—15APR13

Manipulation des produits chimiques en toute sécurité

L'exposition directe aux produits chimiques dangereux peut causer de graves blessures. Les machines John Deere contiennent certains produits chimiques dangereux, tels que des lubrifiants, des liquides de refroidissement, des peintures et adhésifs.

Une fiche signalétique offre des détails spécifiques concernant les produits chimiques: dangers physiques et pour la santé, consignes de sécurité et techniques d'intervention en cas d'urgence.

Consulter la fiche signalétique avant d'entreprendre tout travail impliquant l'utilisation d'un produit chimique dangereux. Ceci permet de savoir exactement quels sont les risques et les mesures à prendre pour exécuter la tâche en toute sécurité. Ensuite, respecter les procédures et utiliser l'équipement recommandé.



(Consulter le concessionnaire John Deere pour obtenir les fiches signalétiques concernant les produits chimiques utilisés avec les machines John Deere.)

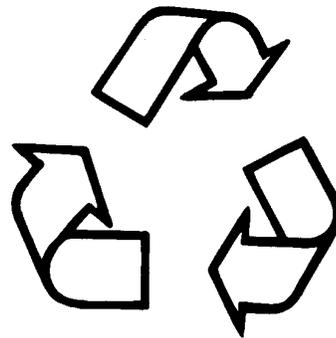
DX,MSDS,NA -28-03MAR93-1/1

TS1132—UN—15APR13

Déclassement — élimination et recyclage corrects des fluides et composants

La prise de mesures pour le respect de la sécurité et de l'environnement est nécessaire lors du déclassement d'une machine et/ou d'un composant. Ces mesures comprennent les points suivants :

- Utiliser des outils adaptés et des équipements de protection comme des vêtements, des gants, un masque ou des lunettes de protection, lors de la dépose ou de la manipulation des objets et des matériaux.
- Suivre les instructions relatives aux composants spéciaux.
- Libérer toute énergie emmagasinée: abaisser les éléments en suspension, détendre les ressorts, débrancher la batterie ou toute autre source d'alimentation électrique et relâcher la pression dans les composants hydrauliques, les accumulateurs et autres circuits semblables.
- Réduire l'exposition aux composants pouvant contenir des résidus de produits phytosanitaires tels que les engrais et les pesticides. Manipuler et disposer de ces composants de façon appropriée.
- Vidanger soigneusement les moteurs, réservoirs de carburant et autres, radiateurs, vérins hydrauliques et conduites avant de recycler les composants. Recueillir les liquides dans des récipients étanches. Ne pas utiliser de récipients destinés à contenir des aliments ou des boissons.
- Ne pas déverser les liquides sur le sol, dans les égouts ou à tout autre endroit pouvant entraîner une pollution des eaux.
- Respecter toutes les lois, réglementations et tous les décrets nationaux et locaux en vigueur régulant la



manipulation ou la mise au rebut des déchets liquides (exemple: huile, carburant, liquide de refroidissement, liquide de frein), des filtres, des batteries et d'autres pièces ou substances. La combustion de composants ou de liquides inflammables ailleurs que dans les incinérateurs spécifiques peut être interdite par la loi et peut présenter un risque d'exposition à des cendres ou des vapeurs toxiques.

- Entretenir les circuits de climatisation et les éliminer de manière appropriée. Les réglementations gouvernementales peuvent exiger que les réfrigérants, potentiellement nocifs pour l'atmosphère, soient récupérés et recyclés par un centre de recyclage agréé.
- Se renseigner sur les solutions de recyclage disponibles pour les pneus, les pièces en métal, plastique, verre et caoutchouc et les composants électroniques pouvant être en partie ou entièrement recyclés.
- Contacter les autorités locales compétentes ou le concessionnaire John Deere sur les mesures à prendre pour l'élimination ou le recyclage correct de ces déchets.

DX,DRAIN -28-01JUN15-1/1

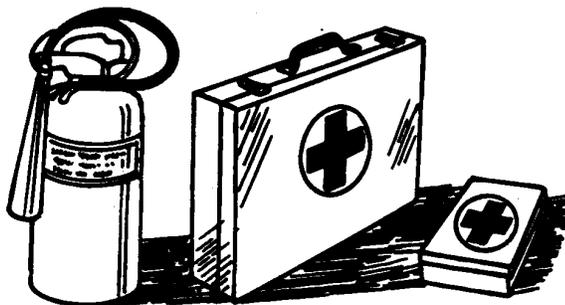
TS1133—UN—15APR13

Être prêt à agir en cas d'urgence

Savoir comment se comporter en cas d'incendie.

Avoir à sa portée une trousse de secours et un extincteur.

Noter à proximité du téléphone les numéros suivants: médecins, ambulance, hôpital et pompiers.



TS291 —UN—15APR13

DX,FIRE2 -28-03MAR93-1/1

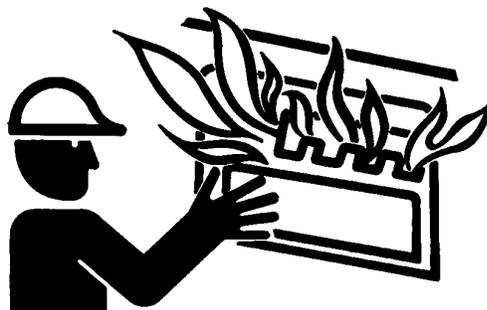
Débarrasser la machine des débris

Veiller à la propreté et l'absence de débris à l'extérieur et l'intérieur du compartiment moteur, du radiateur, des batteries, des conduites hydrauliques, des composants du tuyau d'échappement, du réservoir de carburant et de la plate-forme de conduite.

Éliminer toute trace d'huile ou de carburant qui viendrait à se répandre sur les surfaces de la machine.

La température du compartiment moteur pourrait monter immédiatement après l'arrêt du moteur. **SOYEZ VIGILANT DURANT CETTE PÉRIODE CAR UN FEU PEUT SE DÉCLARER.**

Ouvrir la ou les porte(s) d'accès pour refroidir plus vite le moteur et nettoyer le compartiment moteur.



T6669AG —UN—15APR13

TX,DEBRIS -28-20JAN11-1/1

Ajout de protections de la cabine pour des utilisations spéciales

Des travaux spéciaux exécutés avec la machine ou l'utilisation d'équipements spéciaux peuvent provoquer des chutes ou déplacements d'objets (au sol et en hauteur) dans la zone de travail. Le travail à proximité d'un banc en hauteur, le travail de démolition, l'emploi d'un marteau ou un treuil hydraulique, les travaux en forêt ou dans les bois, ou les travaux de gestion des déchets par ex., peuvent exiger que des protections soient ajoutées pour protéger le conducteur.

Installer des structures de protection contre les chutes d'objets (SPCO/FOPS) contre un impact de niveau II,

des ensembles de protection forestière et des écrans ou gardes spéciaux dans le cas où des objets volant ou chutant dans la zone de travail risquent de pénétrer dans la machine ou de l'endommager. Toujours utiliser un écran arrière et un treuil pour se protéger contre les câbles qui se cassent. Avant d'entreprendre des travaux dans un environnement spécial, suivre les recommandations du fabricant de l'équipement ou de l'outil spécial correspondant pour la protection de l'utilisateur. Consulter votre concessionnaire John Deere agréé pour obtenir des renseignements sur les gardes de protection.

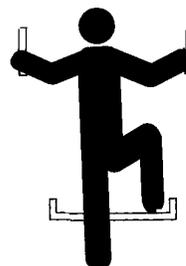
TX,CABGUARD -28-12FEB13-1/1

Sécurité—Précautions de fonctionnement

Utilisation correcte du marchepied et des mains courantes

Pour éviter les chutes, monter et descendre face à la machine en utilisant le marchepied. Veiller à toujours avoir 3 prises/appuis avec le marchepied et les mains courantes. Ne jamais se servir des commandes comme points d'appui.

Redoubler de prudence lorsque les surfaces sont rendues glissantes par de la boue, de la neige ou de l'humidité. Veiller à ce que les marches soient toujours propres, sans traces de graisse ou d'huile. Ne jamais sauter de la machine pour la quitter. Ne jamais monter sur une machine ni en descendre lorsqu'elle est en marche.



T133468—UN—15APR13

TX,STEPS -28-09FEB11-1/1

Démarrer uniquement en étant assis sur le fauteuil du conducteur

Éviter tout mouvement imprévu de la machine. Ne démarrer le moteur qu'une fois assis sur le fauteuil du conducteur. Veiller à ce que toutes les commandes et tous les outils de travail soient dans une position correcte pour une machine stationnée.

Ne jamais tenter de démarrer le moteur de l'extérieur. Ne jamais démarrer le moteur en court-circuitant les bornes du solénoïde du démarreur.



T133715—UN—15APR13

TX,SOFOS -28-20JAN11-1/1

Utilisation et maintenance de la ceinture de sécurité

Boucler les ceintures de sécurité lors de l'utilisation de la machine. Penser à boucler sa ceinture de sécurité lors du chargement et déchargement des camions et durant d'autres utilisations.

Examiner fréquemment la ceinture de sécurité. Veiller à ce que la sangle ne soit pas coupée ni abîmée. Remplacer immédiatement la ceinture de sécurité en cas de dommage, même partiel, ou de fonctionnement incorrect.

Remplacer l'intégralité de la ceinture de sécurité tous les trois ans, indépendamment de l'aspect extérieur.



ATTACHER LA CEINTURE DE SECURITE

T133716—28—17APR13

TX,SEAT,BELT -28-20JAN11-1/1

Prévention de risques sur le lieu de travail

Éviter tout contact avec les conduites de gaz, les câbles souterrains et les canalisations d'eau. Contacter les services de relevé des canalisations afin d'identifier toutes les lignes et conduites souterraines avant de creuser.

Préparer correctement le chantier. Éviter les travaux à proximité de structures ou d'objets qui pourraient tomber sur la machine. Enlever les débris pouvant bouger si la machine roule dessus.

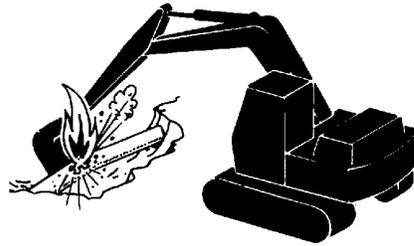
Éviter le contact entre la flèche ou le bras et les obstacles en hauteur ou les conduites électriques aériennes. Ne jamais approcher une partie quelconque de la machine ou de la charge à moins de 3 m (10 ft) de câbles électriques aériens plus deux fois la longueur de l'isolateur.

Toujours s'assurer que personne ne se trouve à proximité. Ne laisser personne s'approcher de flèches et accessoires relevés et de charges non supportées. Éviter de faire pivoter ou relever les flèches, les accessoires ou les charges au-dessus ou près des personnes alentours. Dresser des barrières ou faire appel à un guide de manoeuvre pour maintenir les véhicules et les piétons à l'écart. Pour conduire la machine dans des lieux encombrés ou à visibilité réduite, se faire aider par un guide de manoeuvre. Garder le guide de manoeuvre en vue à tout moment. S'entendre sur les signaux de la main à faire avant de mettre la machine en marche.

N'utiliser la machine que sur des terrains sûrs offrant une résistance suffisante pour soutenir la machine. Lors du travail près d'une excavation, placer les moteurs de déplacement à l'opposé du trou.

Ralentir lors de l'utilisation de l'outil au sol ou peu relevé sur un terrain qui peut receler des obstacles (durant le déblaiement de neige, de boue ou de débris, par

exemple). Des obstacles (rochers, inégalités du béton ou bouches d'égout) heurtés à haute vitesse peuvent causer un arrêt brusque. Toujours boucler la ceinture de sécurité.



Risques de chantier



Risques de chantier



Risques de chantier

T134866—UN—31OCT00

T133650—UN—27SEP00

T133549—UN—24AUG00

TX03679,0001748 -28-08JUL15-1/1

Transport de passagers interdit

Seul le conducteur est autorisé sur la machine.

Les passagers pourraient être blessés. Ils pourraient tomber de la machine, se coincer entre des pièces ou se blesser par la projection d'objets divers.

Les passagers peuvent limiter le champ de vision du conducteur ou rendre la conduite dangereuse.



Transport de passagers interdit

T7273AH—UN—08JUN90

TX03679,0001726 -28-30JUN16-1/1

Éviter les accidents en reculant

Avant de déplacer le véhicule, s'assurer que personne ne se trouve sur sa trajectoire. Pour une visibilité optimale, se retourner et regarder en arrière. Se servir des rétroviseurs pour contrôler toute la zone entourant la machine. Veiller à ce que les vitres et les rétroviseurs soient toujours propres, bien ajustés et en bon état.

S'assurer que l'alarme de marche arrière fonctionne correctement.

Si le champ visuel est obstrué ou si la marge de manoeuvre est étroite, se faire aider par un guide de manoeuvre. Veiller à ce que cette personne se trouve toujours dans le champ de vision. S'entendre sur les signaux à main avant de commencer.

Ne pas se fier uniquement aux systèmes de surveillance arrière et de détection par radar dont la machine peut être



équipée pour savoir si des personnes se trouvent derrière la machine. Le système présente des limitations dues aux conditions d'entretien, à l'environnement et à sa plage de fonctionnement.

TX.AVOID.BACKOVER -28-04MAR16-1/1

PC10857XW —UN—15APR13

Prévention du retournement de la machine

Toujours boucler la ceinture de sécurité.

Ne pas sauter si la machine se met à basculer. Il est peu probable que l'opérateur saute assez loin de la machine, d'où le risque d'écrasement.

Charger et décharger depuis les camions ou les remorques avec précaution. S'assurer que le camion est suffisamment large et sur une surface plane et ferme. Utiliser des rampes de chargement et les fixer correctement au plateau du camion. Éviter les camions avec plateaux en acier sur lesquels les chenilles ont une traction médiocre.

Faire preuve de prudence sur les pentes. Prendre des précautions supplémentaires pour les sols mous, rocheux ou gelés. La machine risque de déraiper dans ces conditions. En montant ou en descendant des pentes, maintenir la benne vers le haut de la pente et juste au-dessus du sol.

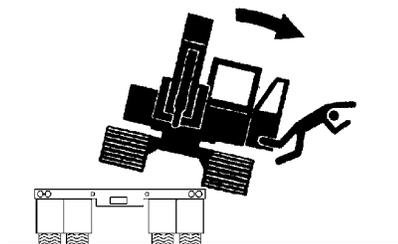
Faire attention avec les charges lourdes. L'utilisation de bennes surdimensionnées ou le levage d'objets lourds réduit la stabilité de la machine. L'extension d'une charge lourde ou son pivotement au-dessus du côté du châssis porteur risque de provoquer le basculement de la machine.

S'assurer de la fermeté du terrain. Faire preuve d'une extrême prudence près de talus ou d'excavations qui pourraient s'écrouler et causer le retournement ou la chute de la machine.

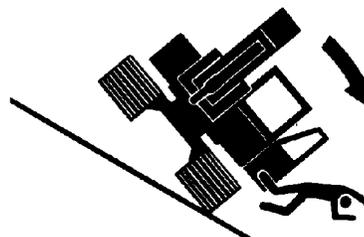


ATTACHER LA CEINTURE DE SECURITE

Utilisation de la ceinture de sécurité



Déchargement de la machine



Ne pas sauter

T133716 —28—17APR13

T133545 —UN—15SEP00

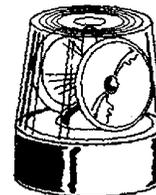
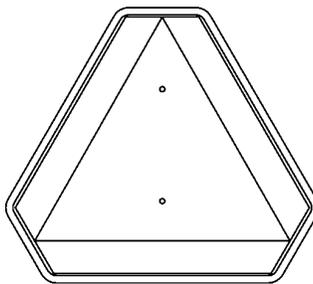
T133803 —UN—27SEP00

TX03679,00016DF -28-30JUN16-1/1

Utilisation et déplacement sur la voie publique

Les machines utilisées à proximité d'une zone de circulation ou se déplaçant à une vitesse inférieure à la vitesse normale des véhicules sur autoroute doivent disposer d'un éclairage et d'un marquage appropriés qui garantissent leur visibilité aux autres conducteurs.

Installer des feux supplémentaires, des gyrophares, des emblèmes d'identification de véhicule lent (emblème SMV) ou d'autres dispositifs et les utiliser selon le besoin pour rendre la machine visible et l'identifier comme engin de travail. Consulter les réglementations nationales et locales pour vérifier la conformité. Garder ces équipements propres et en bon état de marche.



T141891—UN—15APR13

TX.ROADS -28-20JAN11-1/1

Inspection et maintenance de l'arceau de sécurité

Un arceau de sécurité endommagé doit être remplacé et non pas réutilisé.

La protection offerte par le cadre/arceau de sécurité peut être compromise s'il a subi des dégâts structurels, après un retournement accidentel ou s'il a été modifié de manière quelconque, que ce soit par soudage, pliage, perçage ou découpage.

Si l'arceau de sécurité a été desserré ou déposé, l'inspecter avec précaution avant de réutiliser la machine.

Pour procéder à l'entretien de l'arceau de sécurité:

- Remplacer la boulonnerie manquante en utilisant le grade approprié.
- Vérifier le serrage de la boulonnerie.
- Vérifier que les supports d'isolation ne sont ni endommagés, ni desserrés ou usés; les remplacer si nécessaire.
- Vérifier que l'arceau de sécurité ne comporte aucune trace de fissure et qu'il n'a pas été endommagé.

TX.ROPS -28-20JAN11-1/1

Ajout et utilisation des équipements en toute sécurité

Toujours contacter votre concessionnaire agréé pour vérifier la compatibilité des équipements. L'ajout d'équipements non agréés peut compromettre la stabilité ou la fiabilité de la machine et constituer un danger pour les personnes se tenant à proximité de celle-ci.

S'assurer qu'une personne qualifiée participe à la pose de l'équipement. Munir la machine de garants si la protection

du conducteur est exigée ou recommandée. Vérifier que toutes les connexions sont sûres et que l'équipement répond correctement aux commandes.

Lire attentivement le manuel de l'équipement, suivre toutes les instructions et observer tous les avertissements qu'il contient. Faire fonctionner l'équipement avec précaution dans une zone libre de tout obstacle et de toute personne se tenant à proximité pour se familiariser avec ses caractéristiques et sa plage de mouvement.

TX.ATTACH -28-20JAN11-1/1

This as a preview PDF file from best-manuals.com



Download full PDF manual at best-manuals.com